

Compagnie pour l'Environnement et la Gestion de l'Eau

# COMPAGNIE POUR L'ENVIRONNEMENT ET LA GESTION DE L'EAU Boulevard du Général de Gaulle 95196 Goussainville

# PROJET DE CREATION DE NOUVELLES RESSOURCES D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

SIAEP DU NORD ECOUEN

# **ETUDE ENVIRONNEMENTALE**

Jean-Claude VATHAIRE Hydrogéologue consultant

mars 2003 version 2.1

# SOMMAIRE

I.	PRE	AMBULE	3		
II.	occ	UPATION DU SOL	3		
III.		RCES POTENTIELLES DE POLLUTION glomérations et activités	3		
IV.	INFR - P - C - T - G	7			
V.	FORA	AGES, PUITS, SOURCES, PIEZOMETRES	8		
VI.	POSI	FIONNEMENT DES NOUVEAUX CAPTAGES	10		
VII.	ORGA	ANISMES CONSULTES	11		
VIII.	DOC	JMENTS CONSULTES	12		
ANNE	XE 1	Carte 1 : Cartes de synthèse (échelle 1/25000 <sup>ème</sup> ) ; Carte 2 : Localisation du projet de captage (échelle 1/12500 <sup>èm</sup>	<b>"</b> );		
ANNE	XE2	Sites répertoriés pouvant être la source de pollutions éventuel	les;		
ANNE	XE3	Rapport photographique étude environnementale ;			
ANNE	XE4	Analyses d'eaux de lixiviation de la décharge de Mareil-En-Fra	ance;		
ANNE Gasso		Schéma directeur d'assainissement sur les communes de Bo snil-Aubry, et de Mareil-En-France ;	uqueval, de Plessis-		
ANNE En-Fra		Informations de l'Inspection Générale des Carrières concerna	nt les carrières de Mareil-		
ANNE forage		Liste des installations classées sur les communes de la zone onnaissance ;	d'étude d'implantation du		
ANNEXE 8		Liste des éleveurs sur la zone d'étude d'implantation du forage de reconnaissance ;			
ANNEXE 9 reconnaissanc		Zones d'épandage de boues de STEP sur la zone d'étude d'implantation du forage de nce ;			
ANNEXE 10		Informations concemant un forage situé non loin de la zone d'i	mplantation pressentie		

du forage de reconnaissance.

# SIAEP DU NORD ECOUEN

# **ETUDE ENVIRONNEMENTALE**

## I. PREAMBULE

La Compagnie pour l'Environnement et la Gestion de l'Eau (CEG) qui est la compagnie fermière du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau de la Région du Nord Ecouen, doit assurer la mise en place de nouvelles ressources pour ce syndicat (120 m3/h en un ou deux forages) pour les besoins futurs des communes adhérentes (11 communes).

En fonction des communes à desservir et de la capacité des réseaux d'eau potable existants, la CEG a délimité les secteurs où l'implantation de nouveaux captages était envisageable. Ces secteurs recouvrent tout ou partie des communes de Belloy-en-France, Chatenay-en-France, Epinay-Champlatreux, Jagny-sous-Bois, le Mesnil-Aubry, Mareil-en-France, et Villiers-le-Sec.

A la demande de la CEG, une étude environnementale a été entreprise sur ces secteurs afin de rechercher les sources potentielles de pollution et de positionner au mieux les futurs forages en fonction de ces risques et des infrastructures existantes. Une carte (échelle1/25000ème) synthétise les sources potentielles de pollution et les infrastructures.

# II. OCCUPATION DU SOL:

L'ensemble de ces secteurs est caractérisé par la présence de quatre types d'occupation du sol :

- Agricole : celle-ci est largement dominante et recouvre environ 80% de ces secteurs,
- Urbaine : les 7 agglomérations sont peu étendues et ont peu d'activités artisanales ou industrielles,
- Décharges : essentiellement le Centre d'enfouissement technique de la REP au sud du Plessis-Gassot (11 hectares),
- Infrastructure :
- Importantes voies routières, dont principalement la Francilienne,
- Couloir de lignes EDF à haute tension,
- Emprise du Trapil, oléoduc reliant Le Havre à Roissy
- Réseau de transport haute pression de Gaz de France.

# III. SOURCES POTENTIELLES DE POLLUTION :

Celles-ci ont été inventoriées commune par commune en prenant en compte plus particulièrement :

- le type d'assainissement,
- les réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées,
- les diagnostics assainissement (rapport définitif de phase III du Schéma Directeur d'Assainissement septembre 2001),
- les stations d'épuration et le devenir des boues issues de ces stations,
- les décharges et centres d'enfouissement.
- les carrières, remblais et autres dépôts,

157-94-94

- les entreprises artisanales, industrielles ou agricoles,
- les cimetières

#### **AGGLOMERATIONS ET ACTIVITES:**

# Belloy en France:

- Réseau d'assainissement séparatif avec une station d'épuration au sud de la commune (capacité 2000 EH, production 2001 : 33 T de M.S.). Le rejet se fait dans un fossé en dehors de la zone d'étude (vers l'ouest). L'épandage des boues se fait sur 2 parcelles sur la commune du Mesnil Aubry (au sud de Mareil-en-France, sous les lignes haute tension, superficie 8,8 ha, dose moyenne 2001 : 12,4 T/ha) et sur une parcelle à Valdampierre (hors de la zone d'étude).
- Une fabrique de bijoux avec fonte de l'or se situe à l'intérieur du village (pas référencée aux ICPE).
- Dans l'agglomération, présence d'anciennes carrières souterraines abandonnées (voir carte de synthèse).
- Un dépôt de terre dans l'ancien ball-trap au sud du village (40m³ environ).
- Une ancienne décharge au lieu dit « le Boulois » : ordures ménagères, terre, gravats. Le risque sur les eaux souterraines est considéré comme moyen par l'étude BURGEAP de 1996.
- Une autre décharge à l'ouest de la D 909, hors de la zone d'études.
- Une zone industrielle hors de la zone étudiée (NW de Belloy, quartier de la gare) comprenant un certain nombre d'entreprises référencées aux ICPE: fabrication de stylos à bille, fabrication de produits réfractaires et de céramiques, dépôts de liquides inflammables, dépôts de produits pharmaceutiques (cf. annexes ICPE).
- Sept fermes (culture céréalière, absence d'élevage)
- Un garagiste concessionnaire (pas de pompe à essence) à l'ouest de la commune sur la D 909.
- Un atelier de travail du bois au SE du village.

## Châtenay-en-France:

- Assainissement autonome sur toute la commune. Ce mode d'assainissement a été approuvé par le schéma d'assainissement communal. D'après ce même document, il apparaît que 50% des installations d'assainissement autonome seront à réhabiliter pour répondre aux règles en vigueur.
- Pas d'élevage sur la commune d'après le maire.

### Epinay-Champlâtreux:

- Assainissement autonome sur toute la commune (fosses septiques).
- Une station service avec distribution de carburant à l'est de la commune sur la route nationale N
   16. Cette station service est assez ancienne (50 ans) et fait l'objet d'une déclaration à la préfecture du Val d'Oise en 1996 (dépôts de 90 m3 de liquides inflammables et distribution de liquides inflammables).

- Une décharge de classe 2 au lieu dit « la ferme du Trianon » : déchets industriels banals, terre, gravats. Cette décharge, lieu d'une ancienne carrière de sable d'une profondeur d'une trentaine de mètres, est toujours en activité et exploitée selon les règles consacrées (casiers étanches, piézomètres de contrôle...). Les dépôts les plus anciens, dont la nature est la moins connue, se situent le long du chemin d'accès à l'intérieur de la décharge et dans une petite décharge au sud de la première. Quoi qu'il en soit l'étude BURGEAP de 1996 classe ces décharges dans les catégories 4 et 5 pour lesquelles les risques pour l'environnement sont limités ou inexistants.
- Un poney club au lieu dit « la ferme du Trianon » au nord de la commune. Le fumier de cheval ainsi
  que celui des quelques vaches de l'exploitation est épandu dans les champs autour de la ferme
  (hors zone d'étude).

## Jagny-sous-Bois:

- Toute la commune est raccordée à un réseau d'assainissement séparatif; les eaux usées sont acheminées vers la station d'épuration d'Asnières sur Oise (capacité: 42000 EH). De plus, il n'y a pas d'épandage de boue de station d'épuration sur la commune (source: mairie)
- Quatre fermes dans le village (pas d'élevage, grande culture).

# Mareil-en-France:

- La majorité des habitations de la commune est raccordée au réseau d'assainissement collectif de type séparatif avec comme station d'épuration celle de Bonneuil (capacité : 300000 EH). Seules deux zones ne sont pas raccordées :au nord de la commune, le lotissement du "Pas de Chaume" où la zone a une bonne aptitude à l'assainissement autonome (filière préconisée : épandage dans le sol naturel avec dimensionnement normal) ; au sud "l'allée des Tilleuls" où la zone où l'aptitude à l'assainissement est nulle (filières préconisées : filtre bactérien percolateur ou raccordement au réseau collectif). Cette partie sud sera obligatoirement reliée au réseau communal. Ces opérations de régularisation devraient être effectuées d'ici à 2 ou 3 ans.
- Deux anciennes décharges fermées depuis 25 ans au nord du village au lieu dit « le Pavillon » : ordures ménagères, terre, gravats. A l'inventaire du BURGEAP de 1996, le risque était considéré comme faible pour la nappe du Lutétien bien protégée à cet endroit. L'impact sur les eaux superficielles, considéré par le BURGEAP comme important pour les eaux superficielles, est à replacer dans le contexte géologique et hydrogéologique du site : en effet ces eaux s'écoulent vers le nord en direction de la vallée de l'Ysieux, la possibilité de drainance vers la profondeur, en l'occurrence la nappe du Lutétien, est extrêmement faible, voire nul.e Un prélèvement a été réalisé sur une petite source située à l'aval de ce secteur et pouvant être considérée comme le lixivia de cette décharge. L'analyse ne met pas en évidence d'anomalie significative.
- Deux petites zones d'activités au sud de la commune :
  - une entreprise d'espaces verts ("Vert Limousin") :les déchets sont acheminés vers une décharge autorisée.
  - une entreprise de négoce de produits pharmaceutiques, aucun stockage ou conditionnement n'étant effectué sur le site.
- Un centre équestre en limite ouest de Mareil-en-France.
- Carrières: des trois projets énumérés à l'Inventaire de l'Inspection Générale des Carrières, un seul a donné lieu à exploitation entre 1825 et 1846 (parcelle 389) pour le gypse (1<sup>ère</sup> et 2<sup>èrne</sup> masse).
   Cette carrière est actuellement inaccessible, les accès étant effondrés. Aucun stockage n'y a été

6

mentionné. Les deux autres sites n'ont été que l'objet de droits de fortage et ne semblent pas avoir été exploités.

Une ferme au cœur du village.

# Le Mesnil Aubry:

- Réseau d'assainissement séparatif avec une station d'épuration au sud-est de la commune (capacité: 1000 EH, production 2001: 13 T). Le rejet s'effectue dans un fossé (vers le ru de la Daubée) dont l'écoulement se fait vers le sud. Pas d'informations sur le devenir des boues de la station (SFDE) et de leur éventuel épandage sur la zone d'étude (stockage sur la plate-forme de Belloy?). Il faut toutefois savoir que la commune projette de supprimer la station d'épuration pour se raccorder à celle de Bonneuil. Les raisons évoquées sont une gêne des riverains (odeurs) et surtout la proximité avec la REP dont l'extension inclut à terme la station d'épuration.
- Epandage de boues de station d'épuration de Belloy sur deux parcelles de la commune : au sud de Mareil-en-France, sous les lignes haute tension (Voir carte de synthèse).
- La décharge de la REP principalement située sur la commune du Plessis Gassot mais qui occupe 4 à 5 hectares au sud de la commune.
- Un ancien stockage de carburant à la sortie nord du village.
- Un élevage de poulets (15000 à 20000) au nord-ouest du village à la ferme du grand Gué.
   L'épandage de fientes se fait sur les terres de l'éleveur dont quelques parcelles se situent sur la zone d'étude (voir carte de synthèse).
- Un garage automobile dans le village, sans pompe à essence (décapage et peinture).
- Deux bassins de rétention des eaux pluviales à l'ouest et au nord du village.
- Un atelier de nettoyage et de peinture de tissus dans le village (déclaration à la préfecture du Val d'Oise en 1993).
- Une entreprise de fabrication de repas (alimentation en gros).

## Le Plessis Gassot:

- Toute la commune est raccordée à la station d'épuration de Bonneuil sauf les habitations qui dépendent du poste électrique EDF à l'est de la commune (hors de la zone d'étude). Ces dernières sont équipées de fosses septiques.
- La décharge de la Société Routière de l'Est Parisien (Sté R.E.P.).
- Un élevage de vaches (environ une cinquantaine). Le fumier est épandu à tour de rôle sur 20 des 120 hectares de champs de l'éleveur.
- Une tonne à huile au poste électrique EDF. Il y a quelques années un accident est survenu, provoquant un déversement de l'huile.

153 3×94

## Villiers-le-Sec:

Ì.

- Réseau d'assainissement collectif de type séparatif avec station d'épuration au nord du village (capacité : 300 EH, production 2001 : 2 T de M.S.). Pas d'informations sur le devenir des boues de la station. D'autre part, aucun rejet n'a été identifié en surface. D'après la SFDE, le rejet se fait par infiltration dans les champs alentour par des drains filtrants au nord du village. Il faut aussi noter la présence d'une retenue d'eau juste à côté de la station. Ce bassin semble récolter les eaux pluviales acheminées par un fossé et il n'y a pas à première vue de rejet d'eaux usées.
- Une fabrique de produits de traitement de sol avec stockage de résine au nord du village.
- Une charcuterie industrielle rue G. POMPIDOU.
- Deux fermes dans le village : culture céréalière, pas d'élevage.
- Plusieurs bassins de rétention des eaux de surface comprenant ceux de la « Francilienne ».

## Remarques:

- A priori, les boues des stations de Belloy, du Mesnil Aubry et de Villiers-le-Sec sont toutes stockées ensemble et mélangées sur des plate-formes en béton à Belloy et à Maffliers. D'après la SFDE, il n'y aurait pas épandage de ces boues sur la zone d'étude. D'autre part, les effluents des communes de Mareil-en-France et du Plessis Gassot sont acheminés de la station d'épuration de Bonneuil dont les boues sont incinérées ou stockées en CET.

#### IV. INFRASTRUCTURES:

Certaines infrastructures doivent être prises en compte dans le cadre de l'implantation de nouveaux forages destinés à la production d'eau potable. Celles-ci sont représentées sur la carte de synthèse des infrastructures.

#### PRINCIPALES VOIES DE COMMUNICATION:

- Francilienne: elle recoupe tout le secteur d'ouest en est. Cet axe est particulièrement sécurisé, les eaux pluviales étant systématiquement canalisées vers des bassins d'orage dont le volume est calculé pour une pluie cinquantennale. Les caractéristiques de ces bassins sont calculées pour assurer la décantation des particules inférieures à 50 μ. Dans ces conditions la plupart des métaux lourds et autres pollutions routières sont piégés dans ces bassins. De plus des séparateurs d'hydrocarbures sont disposés en sortie de chaque bassin. Par ailleurs des ouvrages hydrauliques (OH 1 et suivants) permettent le rétablissement des écoulements naturels en provenance des différents bassins versants situés à l'amont du tracé de la Francilienne
- <u>Nationale 16</u>: elle recoupe le secteur du sud au nord du Mesnil-Aubry à Epinay-Champlatreux en passant entre Villiers-le-Sec et Mareil-en-France. D' Epinay-Champlatreux à la Francilienne, ses eaux pluviales sont collectées vers les bassins d'orage situés à l'intersection de la RN 16 avec la Francilienne. Au sud de celle-ci, les eaux pluviales sont collectées en direction du Mesnil-Aubry.
- <u>Départementale 9 Départementale 47</u>: celles-ci assurent de l'ouest vers l'est la desserte locale de Villiers-le-Sec, de Mareil-en-France et de Fontenay-en-Parisis, en passant en bordure sud et sud-ouest de ces villages. Elles ne disposent pas de bassins d'orage récupérant leurs eaux pluviales.

### **COULOIRS DE LIGNES EDF:**

Si ceux-ci n'engendrent aucun risque de pollution, ils représentent par contre une emprise importante qu'il est nécessaire de prendre en compte car il n'est pas possible d'implanter une machine de forage dans ces couloirs.

#### TRAPIL:

Cet oléoduc de diamètre 22" reliant Le Havre à Roissy ou plus exactement au dépôt SMCA de Chennevières-les-Louvres, traverse le secteur d'ouest en est. L'emprise réservée est de 40 mètres de part et d'autre. Des dispositifs assurent la sécurité en cas de fuites :

- des capteurs disposés régulièrement au long de la conduite détectent toute chute de pression anormale,
- en cas de chute de pression, des vannes isolent la portion de conduite incriminée. La pollution induite en cas de fuite accidentelle reste donc limitée.

#### **GAZODUCS:**

Le réseau de transport haute pression de Gaz de France comporte dans ce secteur trois conduites :

- une conduite orientée nord-sud passant à l'ouest de Villiers-le-Sec,
- deux conduites parallèles orientées sud-ouest / nord-est et passant entre Mareil-en-France et Chatenay-en-France en direction du Mesnil-Aubry. De ces conduites, au sud du couloir de lignes EDF, part une adduction secondaire en direction de Goussainville.

Ces conduites n'engendrent aucun risque de pollution.

# V. FORAGES, PUITS, SOURCES, PIEZOMETRES:

Ont été recensés les forages, puits, sources et piézomètres, que ceux-ci soient en exploitation ou non. La recherche a été menée à partir des fichiers de la BSS (Banque des Données du Sous-Sol – BRGM), de la MISE (Mission Interservices de l'Eau) du Val d'Oise et du fichier BURGEAP.

Ces différents forages, puits ou piézomètres ont été répertoriés sur la carte de synthèse des données environnementales (cf. carte n° 1 ) par leur n° de classement de la BSS lorsque celui-ci existe.

Ces puits, forages et piézomètres sont les suivants :

ATTAINVILLE 153-3X-0045 forage, irrigation (1992)

sol 107 m, pf 57 m,

BELLOY-EN-FRANCE 153-3X-0020 ancien puits AEP (1904)

sol 128 m, pf. 100,8 m, ns 53 m

153-3X-0030 piézomètre

CHATENAY-EN-FRANCE 153-4X-0003 ancienne source AEP

sol 167 m

EPINAY-CHAMPLATREUX 153-3X-0004 forage, ferme de Trianon, non exploité (1922)

sol 150 m, pf. 90 m, ns 48m

	153-3X-0046	piézomètre / carrière Ø 80 mm (1994)
	153-3X-0047	piézomètre / carrière Ø 80 mm (1994)
FONTENAY-EN-PARISIS	153-4X-0016	exploitation abandonnée en 1988 forage, sol 115 m, pf 16 m, ns 75 m (11/1935) au château d'eau
	153-4X-0036	forage
	153-4X-0042	AEP, exploitation Lyonnaise, ferme des Tournelles, forage (1972), sol 113 m, pf 80 m, ns 73 m périmètres de protection sans DUP
	153-4X-0050	non visible, dans entrepôt désaffecté forage, sol 100 m, ns 67 m (07/97) dernier propriétaire : Oceanic Winner 7, rue Pré Mary (aquaculture d'anguilles)
	153-4X-0052	piézomètre
	153-8X-0059	AEP non encore exploité (CEG) La Fosse au Duc, forage (1999) sol 108 m, pf 90 m, ns 67,2 m périmètres à l'instruction
GOUSSAINVILLE	153-8X-0079	AEP, exploitation CEG L'Aumône, forage (1971), sol 115 m, pf 80 m, ns 66 m périmètres de protection sans DUP
	153-8X-0089	AEP, exploitation CEG La Motte Picquet (ou 0145), forage ( 1973) sol 106,4 m, pf 94,6 m, ns 69,3 m périmètres de protection sans DUP
	153-8X-0104	AEP, exploitation CEG La Chapellerie, forage (1979) Sol 107,1 m, pf 88,6 m, ns 67,2 m Périmètres de protection sans DUP
JAGNY-SOUS-BOIS	153-4X-0021	forage, (1922) sol 141 m, pf 84,5 m
MAREIL-EN-FRANCE	153-3X-0003	source exploitée Source du Moulin, sol 150 m
	153-4X-0022	partiellement remblayé, distillerie Jumentier forage, sol 158 m, pf 102,3 m, ns 40 m (1900)
	153-4X-0023	non exploité, sucrerie (1867) forage, sol 134 m, pf 60,1 m, ns 6,6 m
MESNIL-AUBRY	153-3X-0015	non exploité (1866)

		puits, sol 115 m, pf 70,3 m, ns 35,4 m
	153-7X-0211	eau (1996) forage, sol 110 m , pf 69 m
	153-7X-0219	piézomètre
PLESSIS GASSOT	153-7X-0071	non retrouvé puits, sol 105 m, pf. 71.5 m, ns 67.5 m (1905) propriétaire : Chartier,
PLESSIS LUZARCHES	153-4X-0047	golf du Plessis Bellefontaine, irrigation (1992) forage, sol 70 m, pf 42,5 m, ns 2,5 m
PUISEUX-EN-FRANCE	153-4X-0020	exploitation ?, Ferme du Temple (1848) forage, sol 125 m, pf 62,7 m
	153-4X-0051	piézomètre, colmaté (2000) sol 116 m, pf 63 m
VILLIERS-LE-SEC	153-3X-0013	remblayé partiellement (1892) puits, sol 132 m, pf 86,2 m, ns 50,8 m
	153-3X-0014	exploitation ? (1880) forage, sol 124 m, pf 60 m, ns 46 m

## VI. POSITIONNEMENT DE NOUVEAUX CAPTAGES

L'étude environnementale entreprise sur ces secteurs afin de rechercher les sources potentielles de pollution et de localiser les infrastructures existantes a permis de positionner les nouveaux captages envisagés. Ce positionnement tient compte du tracé et de la capacité des réseaux d'eaux potables existants afin de faciliter et d'optimiser le raccordement de ces nouveaux captages. Il prend également en compte le contexte hydrogéologique (crête piézomètrique, pollution cyanures sur Puiseux).

Compte tenu de ces différents éléments, la zone qui semble convenir est celle située au sud de Mareil-en-France. La carte n°2 (localisation des projets de captage) précise à une échelle plus petite (1/12500<sup>ème</sup>) l'occupation des sols et les sources potentielles de pollution de cette zone.

#### Dans cette zone les infrastructures sont les suivantes :

- les voies de communication : Francilienne au sud, Départementale 47 au nord.
- le Trapil : sa position est bien définie sur le terrain. Ses contraintes sont connues (voir chapitre 4).
- les gazoducs : situés à l'est de la zone.
- le réseau pluvial : celui-ci comporte localement un réseau enterré reprenant les eaux du bassin d'orage situé à l'ouest de Mareil-en-France en direction de la STEP du Mesnil-Aubry. Il reprend au passage les eaux des bassins d'orage situés à l'intersection de la Francilienne et de la N 16.
- le réseau d'eaux usées : celui-ci récupère les eaux usées du réseau d'assainissement de Mareil-en-France (réseau séparatif) et les achemine le long de la D 47 vers la STEP de Bonneuil.
- le couloir des lignes HT EDF au sud-ouest de la zone.

- le réseau d'eau potable : une canalisation Ø 200 mm provenant du Mesnil-Aubry suit le "Chemin Blanc" vers la D 47.

Les sources potentielles de pollution sont les suivantes :

- les zones d'épandage : une seule à proximité, située au sud de la Francilienne, à l'aval du site, sous le couloir des lignes HT EDF (parcelles 3726 A, 5,6 ha et 3726 B, 3,2 ha : épandage de STEP en 2001 par la Générales des Eaux d'Arnouville ; 2,2 T sur A, 1,89 T sur B).
- les décharges situées au nord de Mareil-en-France : compte tenu du contexte géologique et hydrogéologique, le risque pour la nappe du Lutétien et encore plus pour la nappe de l'Yprésien peut être considéré comme extrêmement faible, voire nul.
- les carrières souterraines : compte tenu des informations communiquées par l'Inspection Générale des Carrières, le risque peut être considéré comme nul.
- les anciens forages : 153-4X-0022 (Jumentier : celui-ci a été l'objet d'une inspection récente par Hydromines et s'est révélé être partiellement remblayé jusqu'à 46 m).
- les sites répertoriés les plus proches, en tant qu'autres sources potentielles de pollution sur cette zone (voir annexes photographiques) sont les suivantes :
  - 1. Ferrailles, pneus, gravats, vieille voiture,
  - 2. Tas de terre, gravats, ferraille, plastiques,
  - 7. Fabrique de produits de traitement de sol,
  - 8. Charcuterie industrielle,
  - 9. Garage automobile,
  - 10. Elevage de poules, chevaux,
  - 13. Ancienne station-service, fermée (le site a été entièrement dépollué, les terrains traités, les trois cuves sorties du sol et vides),
  - 14. Garage automobile,
  - 15. Atelier de teinturerie,
  - 16. Dépôts de déchets visiblement inertes : gravats, végétaux, cartons, verres, plastiques et ferrailles, volume estimé : 50 m³,
  - 17. Centre équestre regroupant une vingtaine de chevaux, fumier stocké dans un champ voisin (volume estimé : 20 m³),
  - 18. Dépôts de déchets visiblement inertes : gravats, végétaux, plastiques et ferrailles (volume estimé : 8 m³),
  - 19. Le site ne présente plus de dépôts de déchets,
  - 20. Bassin d'orage et collecteur d'eau pluviale enterrée, ce dernier ouvrage ayant été réalisé récemment lors de la construction de la Francilienne,
  - 21. Entreprise d'espaces verts (déchets acheminés vers une décharge autorisée).
  - 22. Verrerie,
  - 23. Gravats < 10 m<sup>3</sup>.

Après investigation, l'ensemble de ces sites ne présente pas de risques particuliers vis-à-vis du projet de forage en raison de leur nature, et/ou de leur éloignement et/ou de leur position en aval hydraulique du site du projet.

- pas d'ICPE sur la zone.

## VII. CONCLUSION:

L'étude environnementale a mis en évidence l'importance des infrastructures dans cette zone mais celles-ci répondent aux exigences de sécurité vis-à-vis des nappes souterraines.

L'inventaire des sources potentielles de pollution montre que cette zone ne présente que très peu de risques en l'absence d'installations classées et de sources existantes de pollution.

Cette zone reste actuellement à prédominance agricole, l'urbanisation y est restée limitée.

L'implantation d'un ou deux captages AEP apparaît donc faisable dans de bonnes conditions.

## VIII. ORGANISMES CONSULTES:

Les organismes suivants ont été consultés :

les collectivités locales,

)

- la Préfecture du Val d'Oise, Direction de l'Aménagement et des Collectivités Territoriales (ICPE, STEP / en attente de réponse pour ces demières),
- la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Foret du Val d'Oise (liste des élevages),
- la Direction Départementale de l'Equipement du Val d'Oise (réseau EP du SIAH du Croult et du Petit Rosne, Francilienne, bassins d'orage, inspection des STEP),
- la S.F.D.E. (STEP de Villiers-le-Sec),
- la Société des Transports par Pipeline (TRAPIL),
- Gaz de France, Direction de la Production et du Transport.

#### IX. DOCUMENTS CONSULTES:

Les documents suivants ont été consultés :

- 1. Mission Interservices de l'eau du Val d'Oise : fichier piézométrique départemental
- 2. Banque des Données du Sous-sol du BRGM : fichier départemental
- 3. Préfecture 95 : liste des ICPE
- 4. DDE 95 : dossiers de visite des STEP
- 5. DDA 95 : liste des éleveurs
- 6. SESAER : Etude sur la production et le devenir des boues des stations d'épuration du département du Val d'Oise (décembre 2001 rapport n° 20828)
- Liaison Cergy Roissy, section Villiers-le-Sec / Roissy Dossier de police des eaux / DDE-95 décembre 1994
- 8. REP: CET du Plessis Gassot / Etude de mise en conformité Volet hydrologique et hydrogéologique / BURGEAP juin 1998
- 9. Direction Régionale de l'Equipement de l'Île de France : Inventaire des décharges du département du Val d'Oise / BURGEAP juillet 1996
- 10. SIAH du Croult et du Petit Rosne: Plan général du réseau EP (échelle 1/25000 eme)
- 11. Institut Géographique National : photographies aériennes couleurs n° 20, 22, 24, 59, 61, et 63 / mission du 29 mai 1999
- 12. Gaz de France Direction de la Production et du Transport : cartographie P.S.I. feuille 2313 est / échelle 1/25000 in janvier 1999
- Trapil: plan de zonage des ouvrages réseau de pipelines Le Havre Paris / section Vigny Roissy / échelle 1/25000<sup>ème</sup>
- 14. Schéma directeur d'assainissement septembre 2001 communes de Bouqueval, Plessis Gassot, Mesnil Aubry et Mareil-en-France.